

# Bird & Bird & Fraude aux Faux Ordres de Virement & Scoring du risque

12 mai 2016

## Quels peuvent être les facteurs de risque ?

### Le contexte d'exécution des virements bancaires

1. Avez-vous une procédure écrite spécifique à l'exécution des virements bancaires ?

- Oui (5 points)
- Non (-5 points)

2. Votre procédure est-elle applicable aux virements d'urgence (- de 24h) ?

- Oui (2 points)
- Non (0 point)

3. Votre procédure est-elle adaptée en cas de projets confidentiels (confidentialité préservée, informations conservées) ?

- Oui (2 points)
- Non (0 point)

4. Votre procédure est-elle applicable en période de vacances scolaires et les veilles de jours fériés ?

- Oui (2 points)
- Non (0 point)

### L'encadrement et la formation du personnel

5. Avez-vous mis en place des délégations bancaires confidentielles ?

- Oui (5 points)
- Non (0 point)

6. La personne saisissant un paiement est-elle distincte de celle validant l'ordre ?

- Oui (5 points)
- Non (0 point)

7. L'exécution des virements au sein de votre entreprise est-elle limitée par...

- aucun élément (0 point)
- des plafonds périodiques par catégorie d'opération et par plafond ? (2 points)
- une double validation ? (4 points)
- une validation par signature(s) scannée(s) ? (6 points)

8. Votre personnel est-il sensibilisé aux risques de F.O.V.I par...

- aucun élément (0 point)
- une formation à son arrivée ? (2 points)
- une formation périodique, adaptée à ses missions dans l'entreprise ? (4 points)
- l'envoi de mémos réguliers notamment avant les absences ? (4 points)

9. Estimez-vous que votre personnel est...

- suffisamment informé de la procédure mise en place et des risques ? (5 points)
- suffisamment informé de la procédure mais inconscient des risques ? (1 point)
- insuffisamment informé de la procédure et des risques ? (-5 points)

### Les relations avec les interlocuteurs extérieurs

10. Comment les virements sont-ils effectués et validés par votre entreprise ?

- Par courrier (-10 points)
- Par e-mail et/ou télécopie (-5 points)
- Par accès à distance à votre banque
  - sécurisé par mot de passe (1 point)
  - sécurisé par lecteur de carte à puce (5 points)
  - sécurisé par certificat/signature numérique type EBICS TS (10 points)

11. Insérez-vous et suivez-vous des clauses de paiement détaillées dans vos contrats avec vos partenaires (délais et moyens de paiements, procédure d'avenants en cas de changement des modes de paiement, RIB...)?

- Systématiquement (4 points)
- Uniquement pour les contrats réguliers ou ayant une valeur importante (2 points)
- Jamais (0 points)

12. Procédez-vous de manière systématique à l'une des vérifications suivantes avant d'effectuer un virement ?

- Comparaison des coordonnées bancaires de l'entreprise avec celles figurant sur un fichier interne ou jointes au contrat (10 points)
- Contre-appel à partir d'un numéro figurant sur un fichier interne (5 points)
- Comparaison des coordonnées bancaires de l'entreprise avec celles figurant sur des factures antérieures (2 points)

#### Les informations accessibles depuis l'extérieur

13. Serait-il possible pour une personne extérieure à l'entreprise de prendre connaissance via internet/téléphone/fax...

- des coordonnées du dirigeant/DAF ? (0 point)
- de vos coordonnées bancaires ? (-2 points)
- du nom des personnes chargées d'exécuter les virements ? (-5 points)
- de contrats ou autres documents sur lesquels figurent la signature de ces personnes ? (-5 points)
- d'informations relatives à l'emploi du temps de ces personnes (horaires, congés, événements internes...)? (-2 points)

#### Les moyens de détecter la fraude

14. Vos logiciels internes permettent-ils de détecter automatiquement...

- un virement effectué au-delà d'un certain plafond ? (2 points)
- un virement effectué vers un nouveau bénéficiaire ? (2 points)
- un virement effectué vers une nouvelle domiciliation bancaire ? (10 points)
- rien de tout cela (0 point)

15. Dans le cas où l'un des virements précédemment mentionnés est détecté, que se passe-t-il ?

- La personne souhaitant effectuer le virement est informée du fait qu'il s'agit d'un virement anormal (2 points)
- Le virement ne pourra être exécuté que par une procédure spécifique avec une sécurité renforcée (4 points)
- rien de tout cela (-4 points)

16. Dans le cas de virements suspects tels que mentionnés à la question n° 11 avez-vous mis en place l'une des procédures suivantes avec votre banque :

- Virements plafonnés (5 points)
- Procédure d'urgence (5 points)

17. Recevez-vous des avis d'opérations bancaires et font-ils l'objet d'une vérification systématique ?

- Oui (5 points)
- Non (0 point)

18. A quelle période vérifiez-vous les mouvements de vos comptes bancaires ?

- Plusieurs fois par jour (6 points)
- Tous les jours (4 points)
- Plusieurs fois par semaine (2 points)
- Une fois par semaine ou moins (0 point)

19. Procédez-vous de manière régulière à des audits ou contrôles internes, surprises ou non, de votre niveau de sécurité ou de celui de vos filiales ?

- Oui (5 points)
- Non (0 point)

20. En cas de suspicion de fraude, votre procédure interne prévoit-elle la mise en œuvre d'une procédure d'urgence avec désignation d'un référent ou d'une cellule de crise ?

- Oui (5 points)
- Non (0 point)

## Conclusion : l'intensité du risque encouru

Moins de 35 points	Entre 35 et 70 points	Plus de 70 points
Elevé	Moyen	Faible

# Bird & Bird & Fraude aux Faux Ordres de Virement & Victime d'un F.O.V.I. ?

12 mai 2016

## Réagir face à la fraude

### Vous avez un doute ?

- Une demande de virement international non planifiée, urgente, confidentielle et/ou en période de congés
- Un virement inhabituel en termes de montants, localisation, périodicité, procédure suivie, etc...
- Un changement de coordonnées téléphoniques, e-mail et/ou domiciliation bancaire d'un partenaire contractuel (bailleur, fournisseur, client, etc.), en particulier à l'étranger

### Vous avez identifié un F.O.V.I. ?

#### Dans les minutes qui suivent

- Contacter votre banque et la banque destinataire en tentant d'identifier et de localiser les fonds
- Contacter votre partenaire commercial afin de l'alerter sur la fraude et de recouper vos informations

#### Dans les 24 heures

- Déposer plainte
- Fixer par écrit les premières déclarations des salariés et agents, retracer la chronologie des faits ayant permis la fraude et le mode opératoire utilisé par l'escroc

#### Dans les jours qui suivent

- Se constituer un dossier avec les références des virements effectués et des suspects (coordonnées téléphoniques ou adresses e-mail, pseudos ou noms utilisés ou usurpés, date et heure des prises de contact, copie de courriels...)
- alerter le Service Régional de Police Judiciaire

## Contacts

**Marion Barbier**  
Avocate Associée

Tel: +33 (0)1 42 68 60 31  
marion.barbier@twobirds.com

**Maroun Abinader**  
Avocat Associé

Tel: +33 (0)1 42 68 60 69  
maroun.abinader@twobirds.com

**Eve-Laure Peron**  
Avocat Collaborateur

Tel: +33 (0)1 42 68 67 39  
eve.laure.peron@twobirds.com

